

Quelle rentrée pour l'UP ?

Le ministère de l'enseignement supérieur, la présidente de l'UP, ont annoncé, une rentrée universitaire sous le signe du présentiel. Comme beaucoup nous nous en réjouissons. Seul le présentiel peut permettre aux étudiants d'étudier, aux enseignants d'enseigner, aux chercheurs de chercher, à l'université de fonctionner et de remplir ses missions de recherches et de transmissions des savoirs universitaires.

La FERC-sup CGT restera vigilante quant à la distribution effective des masques à destination des personnels, comme l'université s'y est engagée. Mais pourquoi les étudiants n'ont-ils pas, eux aussi, droit aux masques pris en charge par l'université ? De plus, pourquoi, alors que la situation sanitaire n'est pas nouvelle, des nouveaux locaux n'ont pas été mis à disposition, des purificateurs d'air, des capteurs CO2 n'ont pas été installés, aucun recrutement supplémentaire n'a été fait.

Le gouvernement refuse de donner les moyens suffisant à l'enseignement supérieur pour assurer ses missions dans de bonnes conditions.

Chacun sait que **l'université a besoin de personnel pour fonctionner**. Tout poste vacant est une charge de travail supplémentaire pour les collègues. Or, la direction annonce **200 postes vacants en 2020**. Combien en cette rentrée, alors que des collègues, suite à la fusion, continuent de quitter l'université ? Combien dans votre service, votre UFR, votre laboratoire ?

Pour beaucoup d'entre nous les charges de travail, la pression, ont augmenté, à l'instar du temps de travail passé de 37h30 au lieu de 35h par semaine.

Alors que le gouvernement a promulgué sa Loi de Programmation de la Recherche (LPR), contre laquelle la communauté universitaire avait manifesté et fait grève début 2020, **l'université entend l'appliquer avant la fin 2021**. La direction entend **déployer la « e-administration »**, une administration dématérialisée.

Une administration éloignée des usagers, laissant certains désemparés ? Internet pour remplacer des personnels ? **Encore une économie de moyen ?**

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**HEURE D'INFORMATION
SYNDICALE LE 30 SEPTEMBRE
A 10H (EN VISIO).**

Permettre à l'ensemble des collègues de l'université, BIATSS ou enseignants, peu importe le site, de pouvoir y participer et de nous faire remonter vos impressions, vos questions sur votre rentrée, sur les conditions de travail, sur les projets en cours ou à venir de l'université.

Cette heure d'information syndicale est de droit et peut se faire sur le temps de travail !!

**GREVE ET MANIFESTATION LE
5 OCTOBRE**

À l'appel de l'intersyndicale **FO, CGT, FSU, Solidaires**, ainsi que les organisations de jeunesse **FIDL, MNL, UNEF et UNL** notamment pour l'augmentation des salaires, l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage.

Le point d'indice est gelé depuis 2010 ce qui entraîne une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 18%. L'application du **RIPEC** (prime au mérite pour les enseignants-chercheurs) et du **RIFSEEP** (pour les BIATSS) **individualisent les rémunérations**. Le **passé prétendument sanitaire contraint voire pénalise certains collègues** là où son obligation s'applique avec risque de suspension du poste et du salaire. La vaccination doit rester un libre choix, **aucune sanction, aucune suspension de salaire**, ne doit s'appliquer pour les personnels sans passe sanitaire

Le 1^{er} octobre la réforme de l'assurance-chômage s'applique. Cette réforme paupérise nos collègues contractuels qui, après leur contrat, seront en recherche d'emploi.

Le gouvernement n'a pas abandonné son projet de réforme des retraites même si Jean Castex estime que les conditions ne sont « *à ce jour toujours pas réunies* » .

Nous revendiquons :

- **Embauche massive des personnels enseignants et BIATSS, à commencer par les 200 postes vacants**
- **Retour aux 35h et maintien des 50 jours de congés**
- **Aucune application de la LPR à UP. Abrogation de la LPR.**
- **Retrait du passe-sanitaire et de la loi d'urgence sanitaire**
- **Aucune sanction, aucune suspension de salaire pour les agents contraints au passe-sanitaire. Maintien de leur poste.**
- **Retrait de la réforme de l'assurance-chômage**
- **Retrait définitif du projet de réforme des retraites.**

Pour nous contacter:

Sur site : des permanences ont lieu le mardi de 11h à 14h au local syndical CGT, tour Voltaire, 17 esplanade Pierre Vidal-Naquet ou 2 rue Marguerite Duras 75013 Paris, 3eme étage, salle 301A.

Téléphone (sur les heures de permanences) : 01 57 27 59 15

Courriel : fercsupcgt.up@gmail.com

